

LA QUESTION
DU JOUR

XAVIER BEULIN

Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Quel est l'impact de l'embargo russe sur la filière agricole française ?

► Près de 600 salariés des abattoirs AIM sont privés de salaire en décembre. L'une des causes évoquées par la direction pour justifier le manque de trésorerie est l'embargo russe.

► Depuis la décision de Moscou en août, l'ensemble du monde agricole français est dans la tourmente. En 2013, la France avait exporté près de 750 millions d'euros de produits agroalimentaires vers la Russie.

« L'impact de l'embargo russe est rude. C'est un conflit diplomatique, dont les conséquences économiques sont graves pour le monde paysan. La Russie représente 10 % des exportations totales agricoles européennes. C'est un volume important, qui s'est évaporé en pertes sèches pour beaucoup de producteurs.

Les secteurs les plus touchés sont ceux des fruits et légumes, des viandes et des produits laitiers. Le premier marché s'est écroulé rapidement, du fait de la nature périssable des produits. Les maraîchers français ont accumulé les stocks, comme beaucoup de collègues européens. Ces volumes ont saturé le marché communautaire, causant la chute des prix.

Le marché des viandes connaît une situation un peu différente. Les viandes porcines subissent un embargo

russe depuis février. Après la détection de cas de peste porcine africaine chez quelques sangliers en Lituanie et en Pologne, Moscou a décidé d'interdire les importations de toute viande porcine estampillée UE. L'embargo décidé en août n'a rien arrangé.

Au nom de la FNSEA, j'ai écrit une lettre au président de la République en août pour l'alerter sur le sort de l'agriculture française. J'ai rencontré deux fois l'ambassadeur russe à Paris. J'ai appelé l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à agir, car j'estime que la décision russe d'imposer un embargo unilatéralement enfreint les conventions internationales. Mais, pour le moment, je ne vois aucune perspective de sortie de crise.

Nous nous sommes mobilisés pour trouver des marchés alternatifs. Par exemple, nous essayons d'exporter des pommes et des poires vers les pays du Maghreb. Mais c'est dur de négocier car nous sommes attendus. Quant aux viandes et aux produits laitiers, il est difficile d'obtenir les agréments sanitaires, surtout dans un laps de temps aussi court.

Aujourd'hui, une seule politique peut nous sortir de l'impasse : rétablir des relations commerciales avec la Russie ! Je ne peux pas imaginer un futur proche sans la Russie. »

RECUEILLI PAR ALEXIS HONTANG

COURRIER

Vos réactions par courrier (18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex), par courriel (lecteurs.lacroix@bayard-presse.com) ou sur le site www.la-croix.com

Coupeurs de feu

Je réagis à l'article du 2 décembre sur les passeurs de feu. Cet article est orienté et totalement incomplet. Une personne qui pratique cela (Madeleine dans votre article) choisit de ne pas se poser de questions, il s'agirait d'échanges magnétiques qu'il ne faut pas chercher à expliquer...

Pourquoi ? C'est bien le contraire, il faut chercher des explications, vous êtes dans le flou total, et votre journal, qui se veut chrétien, a le devoir de chercher plus loin en l'abordant sous l'angle spirituel.

Il est des personnes de référence en Église (dont le P. Joseph-Marie Verlinde, qui a fait de nombreuses publications sur les phénomènes surnaturels, et il traite des passeurs de feu à la page 161 de son livre *100 questions sur les nouvelles religiosités* (Éditions Saint-Paul). Sachez que certaines prières (en fait des formules magiques), contiennent des invocations à Judas, mais il y a aussi le témoignage de grandes figures de l'Église exerçant ou ayant exercé un ministère de guérison, et de prêtres exorcistes ayant publié à ce sujet (P. Tardif, P. Georges Morand, P. Raymond Halter...).

Ils nous disent que, à travers toutes ces pratiques, il y a des portes ouvertes à des infestations malignes (eh oui, le démon existe ! Il ne faut pas le voir partout mais le repérer là où il se fait oublier), et cela même si les personnes qui les exercent (et c'est souvent le cas) sont bien intentionnées et veulent aider les gens.

(...) En écrivant que ces pratiques sont un complément de la médecine classique, vous encouragez des personnes à entrer dans cette démarche, c'est le comble ! Moi-même médecin, exerçant en milieu rural depuis trente ans, j'ai eu l'occasion de nombreuses fois d'avertir les patients des dangers de ces pratiques.

C. D. (Dordogne)

Avez vous bien pris conscience de ce sujet avant de publier cet article dans votre journal ?

Voir, dans le *Catéchisme de L'Église catholique*, sous le titre « Divination et Magie » p. 437, paragraphes 2115 à 2117 : les prières secrètes ne viennent jamais de Dieu. (...)

Personnellement, je témoigne du danger de ces toutes ces pratiques. Je ne pouvais plus prier, j'avais peur, j'étais très anxieux, j'avais perdu confiance, tout était négatif.

Une très grande prière de délivrance et le sacrement de réconciliation m'ont remis sur le chemin de Dieu

Jacques Bach

J'ai été intéressée par votre article du 3 décembre sur les rebouteux. Je regrette seulement que, à propos des rebouteux, vous n'ayez pas précisé qui Pascal Lepenglau invoque dans ses « prières secrètes » et comment un être humain peut transmettre un don ?

S'il s'agit d'occultisme, autant avoir le courage de le dire tout de suite !

Blanche Auger (Savoie)

Malades en colocation

Dans le numéro du 24 novembre, vous avez publié un article de Florence Quille, « Des malades psychiques en colocation ». Je souhaite que beaucoup de lecteurs en comprennent l'intérêt et soutiennent les actions menées en faveur du logement des malades psychiques (qui ne représentent pas un risque si l'accompagnement est présent). Comme ancien dirigeant d'une importante société anonyme d'HLM de Saint-Étienne (Loire), je peux témoigner que j'ai participé, déjà depuis les années 1980, à l'offre de logements sociaux pour des personnes handicapées sur le plan social (jeunes en difficultés...), sur le plan psychique (trisomies notamment), sur le plan physique (infirmes moteurs cérébraux). La société d'HLM, en collaboration avec les associations concernées (pour la conception, l'aménagement...), a mis à disposition des dizaines de logements. Nous avons mis au point un contrat de location spécifique définissant les droits et obligations des parties prenantes afin d'assurer à tous les locataires une occupation paisible de l'immeuble.

Danilo Buffoni (Loire)

Ne serait-il pas nécessaire d'opérer un tri parmi tous les exemples évoqués ? S'il est vrai que bon nombre de forces « naturelles » échappent encore à notre compréhension et apportent soulagement, voire guérison, il n'en est pas moins vrai que d'autres interventions – pour le moins occultes – agissent aussi ! La magie blanche a toujours existé pour « singer » les miracles de Dieu et semer trouble et confusion dans les âmes généreuses. Est-ce bien le Saint-Esprit qui est aux commandes ? Record plein de questionnements pour la Haute-Savoie que de savoir tous ses grands hôpitaux en cheville avec des « coupeurs de feu ». Aucun jugement n'est à porter sur ceux qui y ont recours : souffrir et voir souffrir balaie les considérations métaphysiques, souvent méconnues d'ailleurs. On croyait ces pratiques réservées à l'obscurantisme d'un autre âge, les voici qui reviennent en force par des voies (voix ?) aseptisées.

Anne-Marie Vaudaux (Haute-Savoie)

(...) La « méthodologie » de la guérison miraculeuse venant de Dieu est assez bien connue, mettant en œuvre la foi de celui qui a reçu le charisme de guérison, et le plus souvent (pas toujours, ne négligeons pas le rôle de l'intercession) celle de la personne à guérir. Et une guérison physique est toujours le signe d'une guérison plus profonde, spirituelle, qui se traduit par une avancée vers Dieu : accès fréquent aux sacrements, vie de charité, etc. Or l'article ne fait que décrire une vie ordinaire avec des médecins peu ordinaires, pas de croissance de la foi. Alors ? Eh bien, dans certains cas l'origine pourrait ne pas être Dieu. Rappelons-nous qu'il en est un qui cherche à nous séparer de Dieu et qui « se déguise en ange de lumière » (2 Co 11, 14). Je ne dis pas que tous ceux qui guérissent ainsi sont des suppôts de Satan, loin de là ! Mais qu'en agissant ainsi ils mettent en œuvre des forces qui ne viennent pas d'eux-mêmes et qui peuvent avoir des conséquences graves bien que non voulues. En tant que prêtre et confesseur, je suis témoin de ces conséquences. Conséquences tout d'abord physiques : la souffrance part... mais est souvent seulement déplacée. Dans la personne-

même (apparition d'une autre maladie, plus grave) ou chez un proche. Conséquences psychologiques : dépression, enfermement, insensibilité à ce qui entoure. Et conséquences spirituelles : liberté entravée qui empêche de prendre les bonnes décisions et qui enferme dans une « apathie spirituelle » détournant progressivement de Dieu. L'enquête aurait également pu s'intéresser à l'apparition de ces dons chez les guérisseurs. Les journalistes auraient alors pu remarquer que souvent les parents ou grands-parents ont pratiqué la magie ou l'ésotérisme. Apparemment rien de grave... mais rien n'est gratuit lorsque l'on est pas dans le monde de Dieu. (...)

Je suis donc largement surpris de cet article qui se réclame de *La Croix*.

P. François (Rhône)

Évaluation des élèves

À juste titre, vos articles sur l'évaluation des élèves (le 19 novembre) mettent en évidence toute la relativité des notes.

En revanche, j'aimerais que l'on soit tout aussi suspicieux sur l'évaluation « par compétences » que je pratique moi-même depuis cinq ans dans mon collège. Si celle-ci permet effectivement d'identifier plus précisément les points faibles et les points forts, elle est loin de réduire le stress de l'évaluation.

En effet, dans le cadre des compétences, l'élève se voit évalué dans bien plus de domaines qu'auparavant (le comportement par exemple ne faisait pas partie de l'évaluation). De plus, si une note peut être relativisée (« il n'a pas fait son travail », « il n'était pas concentré ce jour-là »), la pastille rouge ou verte sanctionne une « compétence » que l'élève a « acquise » ou non.

Tout au contraire de l'illusion ambiante, le culte de l'évaluation s'est accentué avec ces bilans de compétence dont on se garde bien de rappeler l'origine : le management d'entreprise !

En fin de compte, pas de système d'évaluation idéal, tout se joue dans le regard, bienveillant ou non, du professeur sur son élève.

Guillaume Houdan (Seine-Maritime)